ABCD

SCI au capital de 100 €
16, Rue des Toiles
02100 SAINT-QUENTIN

R.C.S. SAINT-QUENTIN B 913 004 263

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le cinq mars,
à onze heures,

Les associés de la SCI « ABCD » ont établi le présent procès-verbal.

La séance est présidée par Monsieur Damien DESVERGNES, gérant de la société.

Le président de séance constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les associés représentant la totalité des parts sociales sont présents ou régulièrement représentés.

Le président de séance déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :
- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à ce jour de 16 Rue des Toiles - 02100 Saint-Quentin au 22, Rue Alexandre Dumas 02100 Saint-Quentin

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 22 Rue Alexandre Dumas – 02100 SAINT-QUENTIN.
Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

